

mai 1947.

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

---

CIRCULAIRE No 50 DU SECRETAIRE GENERAL, REVISION 1

Destinataires : Le personnel de l'Organisation des Nations Unies

Objet : Prêts en espèces pour l'achat de mobilier

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de mettre un intérêt sur les prêts en espèces consentis aux membres du personnel pour l'achat de mobilier, la circulaire SCB/50, en date du 16 octobre 1946, est modifiée, à dater de ce jour, par la présente circulaire. A l'avenir, les membres du personnel bénéficiant d'un prêt paieront un intérêt annuel de 2% sur les sommes dont ils seront débiteurs.

D'ordre du Secrétaire général :

BYRON PRICE  
Secrétaire général adjoint  
Services administratifs et financiers